



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Autre avis

Date de publication: SHAB 22.09.2022

Publications supplémentaires: KABGE 22.09.2022

Date d'échéance prévue: 22.09.2027

Numéro de publication: KK10-0000001739

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Vente d'urgence

Massimo Coiffure Sàrl

CHE-379.700.872

quai du Mont-Blanc 3

1201 Genève

Faillite de MASSIMO COIFFURE SARL (dépôt de bilan - art. 192 LP). Vente d'urgence de gré à gré et en bloc du mobilier et du matériel d'un salon de coiffure sis au Quai du Mont-Blanc 3 à Genève (art. 243 al. 2 et art. 256 al. 3 LP). Valeur de liquidation selon inventaire: CHF 10'090.- Par la présente publication, les créanciers de la faillite sont rendus attentifs au fait que l'Office cantonal des faillites va procéder à la vente d'urgence de tous ces biens. Le propriétaire des locaux a fait une offre s'élevant à CHF 30'000.- (TVA incl.), plus l'abandon du solde de sa créance (CHF 18'788.-) L'offre inclut la résiliation du contrat de bail au 31 août 2022. Les tiers qui font valoir un droit de propriété sur les biens concernés doivent s'annoncer d'ici au 3 octobre 2022; à défaut, ils seront réalisés. Les créanciers ont la possibilité de faire valoir une offre supérieure en la communiquant par courrier recommandé à l'Office cantonal des faillites d'ici au 3 octobre 2022. Cas échéant cette offre devra être supérieure à CHF 66'300.-, compte tenu des mois de loyers en cours (2x 8'750.-). Toute offre supérieure n'implique en aucun cas la reprise du contrat de bail. Celui-ci demeure soumis à l'accord du bailleur. Dans le même délai (3 octobre 2022), le montant supérieur devra être déposé à l'Office cantonal des faillites sur le compte bancaire ouvert à la Banque Cantonale de Genève n° K3253.85.43 (IBAN N° CH12 0078 8000 K325 3854-3 - BIC/SWIFT : BCGECHGGXXX), en indiquant la référence F20221094 – Massimo Coiffure. A défaut de respecter les conditions précitées, la vente sera finalisée. En cas d'offre supérieure, l'Administration de la faillite convoquera l'acquéreur et le(s) enchérisseur(s) à une vente aux enchères privée entre amateurs dans les locaux de l'Office des faillites. La décision de l'Office de réaliser d'urgence ces actifs peut faire l'objet d'une plainte auprès de la Cour de justice civile, Chambre de surveillance, case postale 3108, 1211 Genève 3, dans les dix jours de la publication. Pour tout renseignement : Denis van Leemput, chargé de faillites – 022 388 89 92 – Office cantonal des faillites 1208 Genève